

## DIJON METROPOLE

*Nous, Président de la métropole « Dijon Métropole »,*

### VU

- le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- les délibérations par lesquelles le Conseil métropolitain de Dijon métropole, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon et le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon ont décidé, respectivement le 14 avril et les 21 et 31 mars 2022, de créer des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale, de les placer auprès de Dijon métropole, d'attribuer pour les Commissions Administratives Paritaires de catégorie A et B : 3 sièges de représentants titulaires et suppléants à la Ville de Dijon et son C.C.A.S. et 2 sièges de représentants titulaires et suppléants pour Dijon métropole, et d'attribuer pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C : 5 sièges de représentants titulaires et suppléants à la Ville de Dijon et son C.C.A.S. et 3 sièges de représentants titulaires et suppléants pour Dijon métropole ;
- le procès-verbal du scrutin du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date ;
- l'arrêté du 7 février 2023 relatif à la désignation de représentants du Conseil métropolitain aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son C.C.A.S. ;
- l'arrêté de Monsieur le Maire de Dijon en date du 7 février 2023 relatif à la désignation de représentants du Conseil municipal aux Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son C.C.A.S. ;
- l'arrêté du 29 septembre 2023 portant composition des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale ;
- la démission de Madame Anne GUERIN.

### ARRETONS

**Article 1** - La composition des Commissions Administratives Paritaires communes de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son Centre Communal d'Action Sociale est fixée comme suit :

→ **Commission administrative paritaire de la catégorie A**

Représentants titulaires des collectivités	Représentants suppléants des collectivités
M. Christophe BERTHIER	M. Joël MEKHANTAR
M. Rémi DETANG	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Brigitte POPARD
Mme Kildine BATAILLE	Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Antoine HOAREAU	Mme Marie-Odile CHOLLET

<b>Représentants titulaires du personnel</b>	<b>Représentants suppléants du personnel</b>
M. Adrien CASSINA (C.G.T.)	M. Benoît TOURETTE (C.G.T.)
Mme Nancy HEZARD (C.G.T.)	Mme Sarah BLIGNY (C.G.T.)
M. Laurent VANDROUX (C.F.D.T.)	Mme Roselyne ALLOUCHE (C.F.D.T.)
Mme Anne MERCIER (C.F.D.T.)	M. Karim AYAR (C.F.D.T.)
M. Thierry ROSBACH (C.F.D.T.)	M. Gilles ROUGEMON (C.F.D.T.)

→ **Commission administrative paritaire de la catégorie B**

<b>Représentants titulaires des collectivités</b>	<b>Représentants suppléants des collectivités</b>
M. Christophe BERTHIER	M. Joël MEKHANTAR
M. Rémi DETANG	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Brigitte POPARD
Mme Kildine BATAILLE	Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Antoine HOAREAU	Mme Marie-Odile CHOLLET

<b>Représentants titulaires du personnel</b>	<b>Représentants suppléants du personnel</b>
Mme Nolwenn RETIERE (C.G.T.)	Mme Brigitte BLIN (C.G.T.)
Mme Lucie MARTIN (C.G.T.)	Mme Valérie NUSSBAUM (C.G.T.)
M. Philippe PANIER (C.G.T.)	Mme Simbi PONTILLON (C.G.T.)
Mme Ingrid BONNARD (C.F.D.T.)	Mme Magali LEVERT (C.F.D.T.)
M. Clément BERGUICES (C.F.D.T.)	Mme Laura MACIASZEK MOREAU (C.F.D.T.)

→ **Commission administrative paritaire de la catégorie C**

<b>Représentants titulaires des collectivités</b>	<b>Représentants suppléants des collectivités</b>
M. Christophe BERTHIER	M. Joël MEKHANTAR
M. Rémi DETANG	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Brigitte POPARD
Mme Kildine BATAILLE	Mme Lydie PFANDER-MENY
M. Antoine HOAREAU	Mme Marie-Odile CHOLLET
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Franck LEHENOFF
Mme Delphine BLAYA	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Christine MARTIN	M. Christophe AVENA

<b>Représentants titulaires du personnel</b>	<b>Représentants suppléants du personnel</b>
Mme Sandrine EL MEKKI (C.G.T.)	Mme Marie-Cécile GENET (C.G.T.)
Mme Marie-Laure HUTINET (C.G.T.)	Mme Laure LEBLANC (C.G.T.)
M. Hicham EL KOULALI (C.G.T.)	M. Jean-Jacques MAZOUÉ (C.G.T.)
M. Bernard BOUZAGHETI (F.O.)	Mme Corinne HAZET (F.O.)
M. Yan RASQUIN (C.F.D.T.)	Mme Ingrid LANGLOIS (C.F.D.T.)
Mme Anne MONTE	M. Mustafa SAIDI (C.F.D.T.)
M. Alexandre RAFFEAU (C.F.D.T.)	Mme Malika BARBOUCHI (C.F.D.T.)
M. Pierre-Emmanuel LABELLE (U.N.S.A.)	M. Fabrice RAGNI (U.N.S.A.)

**Article 2** - L'arrêté du 29 septembre 2023 portant composition des Commissions Administratives Paritaires (A, B et C) communes à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 3** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**Article 5** - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Dijon métropole et déposé en Préfecture de la Côte-d'Or.

**Article 6** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services, chargé d'en assurer l'exécution, ainsi qu'aux intéressés.

Fait à Dijon, le **28 décembre 2023**

Le Président,  
François Rebsamen  
Ancien Ministre